

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE des risques statutaires 2027-2030

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20260915-BC_2026_10-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

Bon de commande N° **P7**

POUR **CA VAL PARISIS**

☐ **ETABLISSEMENT SOUSCRIPTEUR**

N° de SIRET :	20005848500018
Adresse :	271 Chaussée Jules César
CP/Ville :	95250 BEAUCHAMP
Nom, Prénom et Fonction du Référént :	BETHENOD Marion DRH
Téléphone :	06 30 89 14 86
Courriel :	mbethenod@valparisis.fr

☐ **GARANTIES SOUHAITEES POUR LES AGENTS CNRACL**

Désignation des risques*	Franchises*	Taux de prime	Cocher les éléments souhaités
Décès	DECES	0,20%	☒
Accident de service et maladies professionnelles	Sans franchise	1,61%	☐
	30 jours cumulés	1,50%	☐
	60 jours cumulés	1,31%	☐
	Frais médicaux	0,43%	☐
	> VAR : ATMP-- franchise en j fixes par arrêt :-15 j	1,36%	☒
Longue Maladie et Maladie Longue Durée, Invalidité, Disponibilité	Sans franchise	2,44%	☐
	10% IJ	2,20%	☐
	20% IJ	1,95%	☐
	> VAR : LM/LD - franchise en j fixes par arrêt :-60 j	2,22%	☒
Maladie ordinaire			
Maternité/Paternité/Adoption (y compris congés pathologiques)			

*Conformément aux dispositions des conditions générales du cahier des charges

☐ **GARANTIES SOUHAITEES POUR LES AGENTS IRCANTEC**

Souhaitez-vous assurer les agents IRCANTEC ?

☐ OUI ☒ NON

En cas de réponse positive, vous trouverez ci-dessous les deux formules de garanties s'offrant à vous.

En cas de réponse négative, sachez que vous avez la possibilité de souscrire à cette garantie pendant toute la durée du contrat groupe.

(suite au verso) ➡

Formules	Désignation des risques	Franchises	Taux de prime	Cocher la formule souhaitée
1	Maladie ordinaire	10 jours fixes par arrêt	1,1%	☐
	Grave maladie	Sans franchise		
	Accident de service et maladies professionnelles			
	Maternité/Paternité/Adoption (y compris congés pathologiques)			
2	Maladie ordinaire	30 jours fixes par arrêt	0,95%	☐
	Grave maladie	Sans franchise		
	Accident de service et maladies professionnelles			
	Maternité/Paternité/Adoption (y compris congés pathologiques)			

*Conformément aux dispositions des conditions générales du cahier des charges

Les frais de gestion annuels du CIG sont à ajouter au taux d'assurance (cf. convention d'adhésion).

Durée du marché : Jusqu'au 31 décembre 2030

Date de la délibération d'adhésion : 28/09/2026

Date de prise d'effet souhaitée de la garantie : 01/01/2027

A BEAUCHAMP, le
Signature de l'Autorité compétente



IMPORTANT

Bon de commande à retourner complété et signé via la plateforme Clustdoc